

REGLEMENT DU SEMI-MARATHON DE LA ROCHELLE – 29 MARS 2026



Art. 1 – ORGANISATION

L'AUNIS ATHLETISME organise, le **29 mars 2026**, le Semi-Marathon de La Rochelle, avec le concours de la Ville, du Département de la Charente-Maritime, de la Région Nouvelle-Aquitaine et de ses partenaires. L'épreuve, à label Argent, est classante et qualificative pour les Championnats de France, elle est soumise à la réglementation FFA relative aux courses Hors Stade. Sont organisés simultanément sur le même parcours le semi marathon en relais à deux ainsi qu'un 5 km à label Bronze.

Art. 2 – PARCOURS

Le parcours de 21,1 km (certificat de mesurage FFA) est constitué de 2 boucles de 7 et 14 km, entièrement en ville, dans un cadre agréable (Vieux-Port, Parcs, Allées du Mail, Baie de Port-Neuf). Le 5 km se court sur la fin du parcours du semi-marathon.

Art. 3 – CONDITIONS OBLIGATOIRES DE PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte à toute personne née en 2008 et avant pour le semi-marathon en individuel, en 2010 et avant pour le semi-marathon en relais à 2, en 2012 et avant pour le 5km.

La participation à cette compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- Pour les personnes majeures de toutes nationalités, leur participation à l'une des 3 courses est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :
 - D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées) ou,
 - D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée [Parcours de Prévention Santé | Parcours de Prévention Santé \(athle.fr\)](http://Parcours de Prévention Santé | Parcours de Prévention Santé (athle.fr)) dont les conditions d'utilisation sont établies également par la FFA. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.
- Pour les personnes mineures de toutes nationalités, leur participation à l'une des courses adaptée à leur catégorie d'âge, est soumise à la présentation à l'organisateur: d'une autorisation parentale ainsi que soit :
 - D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).
 - D'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et le représentant de l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports.Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

Il est rappelé que les coureurs participent à la compétition avec le dossard qui leur a été attribué nominativement par l'organisation et sous leur propre responsabilité.

Tous les concurrents et accompagnateurs abandonnent leur droit à l'image au bénéfice de l'organisation. Ces images pourront être utilisées sur tous supports.

Art. 4 – RAVITAILLEMENT– POSTES DE SECOURS

Ravitaillements aux 5^{ème}, 10.5^{ème}, 14^{ème}, 18^{ème} et à l'arrivée.

Postes de secours : 3 sur le parcours et un à l'arrivée.

Art. 5 – ACCOMPAGNATEURS

Tout accompagnateur, notamment à bicyclette, est interdit sous peine de disqualification du coureur accompagné.

Art. 6 – ASSURANCES

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de Alliance Inter- nationale d'Assurance et de Commerce - 14 rue de Clichy - 75009 Paris N°4121633J. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Art. 7 – INSCRIPTIONS

3200 dossards pour le semi-marathon,
180 équipes pour le semi-marathon en relais à 2,
700 dossards pour le 5 km

Via le site du semi marathon de La Rochelle [Semi Marathon La Rochelle Officiel](#) en cliquant sur l'icône **Finisher**.



Il n'y a plus d'inscription papier.

TARIFS, frais inclus :

	Avant le 8 mars		Après le 8 mars	
	Licencié	Non licencié	Licencié	Non licencié
Semi-marathon	32 €	34 €	36 €	38 €
Semi-marathon relais à 2	65 €		70 €	
5 km	11 €	13 €	13 €	15 €

L'organisation se réserve le droit de clore les inscriptions à tout moment sur chacune des épreuves.

Aucun remboursement en cas d'annulation ou de non-participation

Art. 8 – DOSSARDS

8.1 Visibilité du dossard

Le dossard devra être porté sur la poitrine ou l'abdomen, entièrement visible et lisible pendant toute la course sous peine de disqualification. Il est rigoureusement interdit de le masquer tout ou partie ou de le découper. L'usage du porte-dossard est interdit sur les courses labellisées du semi-marathon et du 5 km. Il est autorisé pour le semi-marathon en relais à deux.

8.2 Dossards préférentiels

L'obtention d'un dossard préférentiel donnant l'accès au SAS "Elites" est soumise à la justification auprès de l'organisation d'une performance d'1h15' pour les hommes et 1h25' pour les femmes réalisée dans les 18 mois précédent la course.

8.3 Remise des dossards

Le dossard identifie le participant, il est indispensable pour le classement des athlètes et l'attribution de leur temps, il permet d'identifier si besoin l'athlète en urgence médicale. C'est pourquoi, la cession ou même le don de dossards ne peuvent se faire qu'en utilisant les moyens mis en place par l'organisation.

Une carte de retrait de dossard vous sera adressée par mail quelques jours avant les dates de remise ci-dessous.

Votre dossard vous sera remis en main propre sur présentation de votre pièce d'identité ou à la tierce personne de votre choix en possession de votre pièce d'identité et de votre carte de retrait.

Pour le Semi-Marathon et le 5 Km à l'Espace Culturel du Centre Leclerc de LAGORD :

- ✓ Le vendredi 27 mars 2026 de 13h à 19h30 et
- ✓ Le samedi 28 mars 2026, de 9h30 à 19h30

Pour le semi-marathon en relais à 2 :

- A la Concession Hyundai-Atlantis Automobiles - 9 Impasse de Pologne - ZAC Beaulieu - 17138 Puilboreau.
✓ Le vendredi 27 mars de 14h à 18h et le samedi 28 mars 2025, de 9h à 12h et de 14h à 18h



PAS DE RETRAIT DE DOSSARD LE DIMANCHE 29 MARS 2026



Vous avez la possibilité de demander l'envoi de votre dossard

8.4 Bourse aux dossards

Si pour des raisons personnelles vous deviez renoncer à participer, vous ne pouvez ignorer que les transactions de dossards ne peuvent se faire que par la bourse aux dossards.

	5 km	semi-marathon
Du 08/12 au 28/02	même tarif que l'inscription	même tarif que l'inscription
Du 01/03 au 08/03	15 € frais compris	40 € frais compris
Du 09/03 au 20/03	20 € frais compris	50 € frais compris
Du 21/03 au 28/03	25 € frais compris	60 € frais compris



Tout transfert de dossards en dehors de l'organisation, parce qu'elle peut fausser les classements et mettre en danger la vie des contrevenants mal identifiables en urgence, pourra, sur la base du rapport des juges arbitres, faire l'objet pour les athlètes licenciés d'un signalement à la fédération française d'athlétisme et les non licenciés pourront faire l'objet d'une mesure d'exclusion à l'inscription pour les futures éditions.

Art. 9 – DEPART/ARRIVEE

Se munir de 4 épingle. Le dossard devra être épingle sur la poitrine et être visible dans sa totalité sous peine de disqualification.

✓ Pour le Semi-Marathon et le semi-marathon en relais à 2 : Avenue Edmond GRASSET – 17000 La Rochelle à **8h30**

Arrivée sur le stade Armand Bouffénié entre 9h30 et 11h45

Barrière horaire : Bas du mail Km 15 à 10h55 / Grosse Horloge Km 16 à 11h00 / Rue Réaumur Km 17 à 11h10 pour regagner l'arrivée avant 11h45.

✓ Pour le 5 km : En haut du Mail à **8h15**

Arrivée sur le stade Armand Bouffénié entre 8h30 et 9h30

Art. 10 – REMISE DES PRIX

Sur le stade ou la Halle du tennis, suivant la météo, au Stade Bouffénié - Avenue Pierre de Coubertin- à partir de 10h30 pour le 5km et 11h pour les autres courses

Lots tirés au sort parmi les participants individuels du semi-marathon remis aux seuls concurrents présents.

Art. 11 – CLASSEMENTS et RECOMPENSES (Non cumulables et remises aux athlètes présents)

● Semi-Marathon :

✓ **Individuel** : scratch et par catégories (celles de la FFA)

✓ **Par équipe** : addition des 5 meilleurs temps des composants d'une même équipe.

- Premier club "FFA" **150 €**

- Première "Entreprises – associations" **150 €**

- **Challenge du nombre "Michel FIGUIE" 150 €** (Equipes "Clubs Sportifs", "Entreprises - Associations")

►► CLASSEMENT SCRATCH – (Toutes catégories confondues)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Hommes	400 €	300 €	200 €	150 €	110 €	90 €	80 €	70 €	60 €	60 €
Femmes	400 €	300 €	200 €	150 €	110 €	90 €	80 €	70 €	60 €	60 €

►► CLASSEMENT par catégorie – (hors scratch)

Lots pour une valeur totale de 700 € et lots divers au premier homme et à la première femme de chaque catégorie FFA (JU, ES, SE, M0 à M9)

● Semi-marathon en relais à 2 :

✓ Scratch : 3 premières équipes

✓ 1^{ère} équipe féminine

✓ 1^{ère} équipe mixte

● 5 km:

►► CLASSEMENT SCRATCH – (Toutes catégories confondues)

	1	2	3
Hommes	100 €	75 €	50 €

Femmes	100 €	75 €	50 €
---------------	-------	------	------

►► CLASSEMENT par catégorie – (hors scratch)

Lots pour une valeur totale de 540 € au premier homme et à la première femme de chaque catégorie FFA (MIN, CAD, JU, ES, SE, M0 à M9)